

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : CLINDABACTIN 220 MG COMPRIMES A CROQUER POUR CHIENS, Comprimé à croquer

Titulaire : DECHRA REGULATORY

Composition : Clindamycine (sous forme de chlorhydrate) 220 mg - Excipient QSP 1 comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/6784461 0/2019

Date de décision : 05/04/2019